CAP (Dessinateur industriel d'ameublement)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capdessinateurameublement.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

DESSINATEUR INDUSTRIEL D'AMEUBLEMENT

ÉDITION 2026

ÉPREUVE DE FRANÇAIS : COMPRÉHENSION ET EXPRESSION

oefficient : 2,0 (indicatif, à confirmer selon le règlement applicable) Durée : 2 heur

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Synthèse des documents (10 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Écriture personnelle (10 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : ATELIER DE DESSIN ET DE CONCEPTION DE MOBILIER, FRANCE

Le sujet porte sur la place du travail manuel et de la conception dans la fabrication des objets. Il comporte deux parties indépendantes : une synthèse des documents du dossier, puis une écriture personnelle.

Vous pouvez vous appuyer sur les documents, vos lectures et votre expérience. La synthèse doit confronter les idées des documents sans exprimer votre opinion personnelle. L'écriture personnelle doit répondre clairement à la question posée et être organisée en paragraphes.

La qualité de l'expression, la correction de la langue et la lisibilité sont prises en compte dans les deux parties. Le dossier documentaire est fourni avec le sujet. Le coefficient et les modalités réglementaires de cette spécialité sont à confirmer auprès du service des examens compétent.

PARTIE 1 : Synthèse des documents (10 points)

Confronter les points de vue sur la création et le travail

À partir des documents DT 1 et DT 2, rédigez une synthèse organisée répondant à la question suivante : **Comment les deux textes présentent-ils les relations entre le travail manuel, la conception et la fabrication des objets ?**

Votre réponse doit rendre compte des idées des deux textes, les rapprocher ou les opposer lorsque cela est pertinent, et rester objective. Elle ne doit pas comporter d'avis personnel. Longueur indicative : 200 à 250 mots.

1.1 (2 points) Dans le tableau du DR 1, relevez pour chaque document une idée principale et un élément précis qui l'illustre.

1.2 (2 points) Indiquez un point commun entre les deux documents concernant la fabrication des objets. Appuyez votre réponse sur une idée présente dans chacun des textes.

1.3 (2 points) Présentez une différence importante entre les points de vue des deux documents sur la place du geste manuel ou de la conception.

1.4 (4 points) Rédigez la synthèse demandée en vous appuyant sur vos repérages. Organisez votre réponse en paragraphes et utilisez des formulations qui montrent clairement les accords et les différences entre les textes.

PARTIE 2 : Écriture personnelle (10 points)

Développer une réflexion argumentée

Répondez à la question suivante : **La fabrication d'un objet de qualité dépend-elle davantage du geste de la personne qui le réalise ou de la conception qui précède sa fabrication ?**

FormaV - document d'entraînement non officiel

Vous défendrez un point de vue personnel dans un texte organisé. Vous pourrez mobiliser les documents, vos lectures, votre expérience et vos connaissances du monde des objets et du mobilier. Longueur indicative : 250 à 350 mots.

2.1 (2 points) Avant de rédiger, formulez votre réponse à la question en une phrase et indiquez deux arguments distincts que vous développerez.

2.2 (8 points) Rédigez votre texte argumenté. Il doit présenter une introduction qui répond au sujet, des arguments développés et illustrés par des exemples, puis une conclusion. Vous pouvez défendre une position nuancée, à condition de l'expliquer clairement.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : LE TRAVAIL DE LA MAIN ET LA CONCEPTION DE L'OBJET

Texte adapté pour le sujet d'après John Ruskin, *The Stones of Venice*, 1851-1853. Adaptation en français : rédaction du dossier.

Un objet ne porte pas seulement la trace de la matière dont il est fait. Il révèle aussi les décisions et les gestes qui l'ont transformée. Lorsque la personne qui fabrique peut comprendre la forme d'ensemble et participer aux choix, son travail ne se réduit pas à répéter un mouvement. Le geste devient une manière de répondre aux propriétés de la matière et aux besoins de l'usage. À l'inverse, une fabrication organisée en opérations isolées peut éloigner chaque exécutant du projet complet. La régularité obtenue n'est pas sans intérêt, mais elle ne suffit pas à garantir la justesse d'un objet. La conception et le travail manuel gagnent donc à rester en relation : le dessin prépare la fabrication, tandis que l'expérience de la fabrication peut conduire à revoir le dessin.

DT 2 : DESSINER, FABRIQUER, AJUSTER : PENSER L'OBJET DANS SON ENSEMBLE

Texte de réflexion documentaire rédigé pour le présent dossier, 2026.

La conception permet d'anticiper les dimensions, les assemblages et les usages d'un meuble. Un dessin précis aide à communiquer un projet et à limiter les erreurs de fabrication. Mais un plan ne peut pas prévoir toutes les réactions d'une matière ni toutes les difficultés rencontrées à l'atelier. Le travail de fabrication apporte des informations que le dessin seul ne fournit pas : une pièce peut se déformer, un assemblage demander un ajustement, ou une solution prévue se révéler peu pratique.

Pour cette raison, concevoir et fabriquer ne sont pas nécessairement deux étapes séparées. Le dialogue entre la personne qui dessine et celle qui réalise permet de tester les choix, de corriger le projet et de mieux répondre à l'usage. Les outils numériques peuvent faciliter ce dialogue, notamment en rendant les formes et les dimensions plus faciles à partager. Ils ne remplacent toutefois ni la connaissance des matériaux ni le jugement nécessaire pour décider si une solution convient. La qualité d'un objet dépend ainsi de la cohérence entre l'idée, les moyens de fabrication et l'usage attendu.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : repérage des idées des documents

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les cases avec des mots ou des phrases brèves. Appuyez-vous uniquement sur les documents pour cette partie du travail.

Tableau préparatoire de confrontation

Éléments de comparaison	DT 1	DT 2
Idée principale sur la relation entre conception et fabrication	.....	.....
Place attribuée au geste manuel ou à l'expérience de fabrication	.....	.....
Élément précis du texte qui illustre l'idée	.....	.....
Point commun entre les deux documents	.....	.....
Différence importante entre les deux documents	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.